

ORDRE DU JOUR (provisoire)

Séance ordinaire du conseil

15 avril 2025, à 19 h 00

- 1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

Aucune
- 4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE SÉANCES ANTÉRIEURES**
 - 5.1 Adoption du procès-verbal d'une consultation publique tenue le 18 mars 2025 en regard des règlements d'urbanisme numéros 2025-324 et 2025-325
 - 5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2025
- 6. RAPPORT DES COMITÉS**

Aucun
- 7. PRÉSENTATION DES COMPTES**
 - 7.1 Liste des comptes payés et à payer au 15 avril 2025
 - 7.2 État de la situation financière au 31 mars 2025
- 8. DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS**
 - 8.1 Autorisation d'achat – Poubelles multi-matières
- 9. AVIS DE MOTION**

Aucun
- 10. ADOPTION DE RÈGLEMENTS**
 - 10.1 Dépôt des résultats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur les règlements numéros 2025-324 et 2025-325
 - 10.2 Adoption du règlement numéro 2025-324 « Modification du plan d'urbanisme numéro 2015-223 »
 - 10.3 Adoption du règlement numéro 2025-325 « Modification du règlement de zonage numéro 2015-224 »
 - 10.4 Adoption du règlement numéro 2025-326 « Modifications au régime de retraite simplifié (RRS) pour les employés de la municipalité de Trécesson »

11. DIVERS

- 11.1 Inscription au programme Recycle+
- 11.2 Appropriation d'une partie du surplus libre non affecté – Achat du réseau d'éclairage public
- 11.3 Autorisation de signature – Conclusion de divers contrats et ententes en cas de mesures d'urgence
- 11.4 Autorisation à signer un contrat de services avec monsieur Daniel Bilodeau
- 11.5 Autorisation à signer un contrat de services avec monsieur Émile Cossette
- 11.6 Appui à la Ville de Blainville concernant le projet de loi 93 – Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville
- 11.7 Appui à la municipalité de Berry demandant un appui à son règlement numéro 210

12. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE